



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 20 MARS 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 18

Procuration 1

Votants 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18h,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de RIVOIRE Marion

.....

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage de la délibération : 25/03/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, MR PARIS Benjamin, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME MOËNNARD Charlotte, MR VERGER Guillaume, MME GLEYES Lucie, Mr SOS Aurélien, MME GUIBAL Laurence, MR PERQUIS Christophe, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva, MR TURLAN Grégory, MR LERAN Jean-Philippe, MME CHANSAREL Frédérique, Mr BECAÏS Anthony, MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas, MME TAGLIAFERRI Claire

Ont donné procuration : MME LATGER Lucie a donné procuration à MME JEULIN-CARREY Florence

Florence JEULIN-CARREY a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2026-28 Constitution des Commissions Municipales

Exposé

Madame la Maire expose à l'assemblée, qu'au titre de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivité permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction. Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles peuvent être formées au cours de chaque séance du Conseil Municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Madame la Maire propose donc au Conseil Municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous et d'en élire les membres.

Ceci étant exposé,

Considérant qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Considérant que Madame la Maire est Présidente de droit de chaque commission.

Décision

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :

Article 1 : DECIDE de constituer les huit commissions municipales suivantes :

- Commission Urbanisme, travaux, entretien des bâtiments, sécurité, relation avec les entreprises
- Commission Culture
- Commission environnement, développement durable
- Commission Finances
- Commission action sociale
- Commission Communication et expérience citoyenne
- Commission Petite Enfance, enfance, jeunesse, périscolaire, affaires scolaires
- Commission Associations

Article 2 : DECIDE, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Article 3 : PROCEDE à l'élection des membres des huit commissions, selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale, la Maire étant la Présidente de droit des commissions municipales

1. Commission Urbanisme, travaux, entretien des bâtiments, sécurité, relation avec les entreprises

Rapporteur :

- Mme. Florence JEULIN-CARREY, adjointe au maire

Membres :

-Lucie LATGER, Chloé TRICONNET, Aurélien SOS, Anthony BECAÏS, Grégory TURLAN, Claire TAGLIAFERRI

2. Commission Culture

Rapporteur :

- Mr Benjamin PARIS, adjoint au maire

Membres :

-Guillaume VERGER, Frédérique CHANSAREL

3. Commission Environnement, développement durable

Rapporteur :

- Mr Benjamin PARIS, adjoint au maire

Membres :

-Lucie LATGER, Grégory TURLAN, Anthony BECAÏS

4. Commission Finances

Rapporteur :

- Mme Charlotte MOËNNARD, adjointe au maire

Membres :

-Florence JEULIN-CARREY, Benjamin PARIS, Lucie GLEYESSES, Emmanuel JAIME, Nicolas DOLIN, Guillaume VERGER, Chloé TRICONNET

5. Commission Action sociale

Rapporteur :

- Mme Charlotte MOËNNARD, adjointe au maire

Membres :

-Nicolas DOLIN

6. Commission Communication et expérience citoyenne

Rapporteur :

- M. Emmanuel JAIME, adjoint au maire

Membres :

-Maeva TONG-LEE-A-TAÏ, Christophe PERQUIS

7. Commission Petite Enfance, enfance, jeunesse, périscolaire, affaires scolaires

Rapporteur :

- Mme Lucie GLEYESSES, adjointe au maire

Membres :

-Claire TAGLIAFERRI, Grégory TURLAN, Anthony BECAÏS

8. Commission Associations

Rapporteur :

- Mme Laurence GUIBAL, conseillère municipale déléguée

Membres :

-Maeva TONG-LEE-A-TAÏ, Aurélien SOS, Christophe PERQUIS

19	VOIX POUR
0	ABSTENTION
0	VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,

La Maire,
Marion RIVOIRE

